



PRÉFET DE L'ISÈRE

Direction Départementale des Territoires
Service agriculture et développement rural
Secrétariat de la CDPENAF
Affaire suivie par : Céline Falconnat
Tél.: 04 56 59 45 09
Courriel : celine.falconnat@i-carre.net

Grenoble, le 11 FEV. 2019

Le préfet de l'Isère
à

Monsieur le Maire
Mairie de Tullins
Clos des Chartreux – CS 20058
38347 Tullins Cedex

Objet : Examen du projet de révision du PLU de Tullins
P.J. : 1

Conformément aux articles L.112-1-1 du code rural et de la pêche maritime et L. 151.12 et L.151.13 du code de l'urbanisme, vous avez saisi la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF), pour recueillir son avis sur le projet de PLU de votre commune, réceptionné le 14 novembre 2018 dans mes services.

A ce titre, la CDPENAF de l'Isère a examiné votre projet le 31 janvier 2019.

Vous trouverez, ci-joint, l'avis émis par la commission sur votre projet.

Je vous informe que cet avis devra être annexé au dossier d'enquête publique.

Pour le préfet
par délégation

Le Directeur départemental
des territoires par intérim

Bertrand DUBESSET